



Hélas qui sanctionnera ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 22 avril 2003

Que pensez-vous des restaurants qui n'aménagent pas de zone non fumeur qui ne balisent même pas symboliquement un emplacement réservé et pire, placent sur leur porte d'entrée un autocollant fumeurs indiquant clairement que le client gêné n'a pas sa place dans l'établissement ?

N'est-ce pas un double délit ? Refus de vente et non conformité.

Réponse :

Si vous suivez les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose, vous pouvez rapidement contribuer à mettre fin à cette provocation très symbolique, mais plus courante que vous ne l'imaginez. N'hésitez pas à reprendre contact.